DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois
*****
SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36 + 7 pouvoirs**

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, BRANCHU Agnès, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **FORGET Christian pouvoir donné à COLIN Colette, MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 35. 69 /2025 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs – transformation et création de postes
Rapporteur : David FISCHER
N° de délibération : 692025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*7*	*43*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :
Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000,
Vu la délibération 61/2022 du 23 juin 2022 définissant les conditions de recrutement et évolution salariale des agents SPIC EAU et ASSAINISSEMENT en CDI de droit privé,
Vu la délibération 21/2024 du 25 février 2024 définissant les conditions de recrutement et évolution salariale des agents du SPIC EAU et ASSAINISSEMENT en CDD de droit privé.

Transformations de postes :

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la transformation de deux postes permanents en raison de deux avancements de grade.

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 30/06/2025

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, en postes d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Il propose de procéder, à compter du 1er juillet 2025 :

- À la suppression des deux postes permanents d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00, et à la création simultanée de deux postes permanents d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00

Vu l'avis favorable du comité social territorial sollicité lors de la séance du 23 juin 2025 ;

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est également nécessaire de procéder à la transformation d'un poste permanent en raison du recrutement d'un agent actuellement en poste au sein des services (agent remplaçant). Le souhait étant de le positionner sur un poste permanent :

- Un poste de groupe 2 de la convention de l'eau et de l'assainissement (équivalent adjoint technique (échelon 3 à la fin de la grille) à un poste de groupe 1 de la convention de l'eau (équivalent adjoint technique jusqu'à l'échelon 3).

Il propose de procéder, à compter du 26 juin 2025 :

- À la suppression d'un poste permanent de groupe 2 à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00 à un poste permanent de groupe 1 à temps complet pour une durée de 35h00.

<u>Création de poste :</u>

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste permanent en raison d'une mobilité interne et d'un départ à la retraite programmés :

- Un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00

Après l'avis favorable du Bureau en date 19 juin 2025, il est proposé au Conseil de se prononcer.

<u>Décision du Conseil communautaire :</u>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE ET VALIDE** les transformations de postes et la création comme mentionnées ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours ;
- **PRECISE** que le tableau des effectifs est ainsi mis à jour en tenant compte des modifications précitées et que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-692025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025